

L'Europe impopulaire ?

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

Suite au refus exprimé par les Irlandais, le 12 juin 2008, de ratifier le traité de Lisbonne modifiant les institutions communautaires, Jean-François Drevet analyse, dans cette tribune, la nature et l'évolution de l'opposition des peuples européens à la construction européenne. Il distingue deux types d'opposition : une opposition structurelle, qui concerne les électorats nationalistes à l'extrême droite, et les anticapitalistes à l'extrême gauche ; et une opposition plus conjoncturelle, située au centre de l'échiquier électoral, dont le rejet de l'Europe tient essentiellement à la mauvaise qualité des informations reçues ou à l'hypocrisie de dirigeants politiques nationaux qui font un peu trop souvent de l'Europe leur « bouc émissaire ». Malheureusement, l'impopularité de l'Europe pourrait bien perdurer sinon s'accroître, nous dit Jean-François Drevet. De fait, sauf à lui prodiguer une information solide et pédagogique sur le sujet, l'avancée de l'Union ne pourra se faire qu'en passant outre l'opinion publique. S.D. ■

Le rejet du projet de traité de Lisbonne par l'Irlande a relancé les débats de 2005 concernant l'adaptation de la procédure référendaire à la ratification de traités ² et surtout le déficit démocratique de la construction européenne. À l'évidence, peu de progrès ont été faits depuis trois ans.

Sur le long terme, une plus large adhésion à l'intégration communau-

taire, éventuellement la création d'une fédération européenne, est une nécessité vitale qui dépend de deux facteurs :

- d'une part, de l'évolution des courants de pensée en opposition structurelle à l'Europe, à droite avec les nationalistes, mais aussi à gauche avec les anticapitalistes ;
- d'autre part, d'une meilleure adhésion aux mécanismes fondamentaux

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Voir « L'Europe et les référendums », tribune européenne de *Futuribles*, n° 337, janvier 2008, pp. 79-83.

de l'intégration européenne de ceux qui en acceptent les objectifs, mais ne se reconnaissent pas dans ses modalités, leurs réticences conjoncturelles étant la cause de leurs votes négatifs.

L'opposition structurelle

Depuis ses premiers pas, la construction européenne se heurte à l'opposition des nostalgiques de l'État-nation, qui contestent logiquement chaque abandon de compétence.

En France, ce courant avait perdu du terrain dans la droite traditionnelle après la conversion à l'Europe d'une partie des gaullistes, quand ils ont vu dans la construction européenne un amplificateur de l'influence française. Il se manifeste surtout à l'extrême droite, mais il est aussi présent dans un groupe plus large, qui pourrait atteindre 20 % de l'électorat.

Il est aussi puissant en Europe, où il bénéficie de la croissance du populisme : en Autriche, en Flandre belge, en Suisse³, le nationalisme est anti-communautaire. Comme les partis d'extrême droite ont le vent en poupe dans de nombreux pays et notamment dans leurs régions les plus prospères, l'idéologie du « chacun pour soi » s'oppose à l'effort d'intégration des nouveaux traités. Avec des résultats électoraux en progression constante, qui dépassent 20 % en Flandre belge et en Suisse, ces partis représentent le noyau dur de la résistance à l'intégration. Leur audience est en croissance en Europe centrale,

où les convictions européennes sont en recul depuis les adhésions⁴.

À gauche, la critique ancienne de l'absence de dimension sociale de la construction communautaire converge avec le mouvement antimondialiste, qui reprend des thèmes porteurs (réduction de la protection sociale, privatisation des services publics, « directive Bolkenstein »), qui se conjuguent occasionnellement avec la revendication nationaliste. Les efforts de l'Union pour accroître sa dimension sociale ou se présenter comme une protection contre la mondialisation, sont considérés comme un simple paravent à un libéralisme débridé.

En France, faisant passer ses revendications sociales avant son internationalisme, le parti communiste mène, depuis la signature du traité de Rome en 1957, une opposition constante à l'« Europe du grand capital », son discours de 2005 n'étant pas vraiment différent de celui des années 1960. Ce courant n'a pas été amoindri par la réduction de son électorat, car le même refrain a été repris par l'extrême gauche et une partie des socialistes. Il exprime cependant une idéologie plus anticapitaliste qu'hostile à la construction européenne en tant que telle. Si l'on se réfère aux présidentielles de 2002, il s'agirait de près de 20 % de l'électorat, qui pourrait se consolider en cas de rassemblement des petits groupes d'extrême gauche.

Dans le reste de l'Europe, où le dirigisme économique n'a pas laissé les mêmes souvenirs, l'anticapitalisme est nettement moins populaire qu'en

3. Où l'opposition à l'adhésion est très marquée à droite.

4. Les résultats des référendums de 2003 ont donné environ 80 % des suffrages exprimés en faveur des adhésions.

France. La social-démocratie a depuis longtemps accepté l'économie de marché et n'a exprimé que récemment des réticences vis-à-vis de certaines de ses dérives. En Europe centrale, même les héritiers des partis communistes n'ont pas contesté la priorité donnée à l'adhésion dans les années 1990-2004. Quatre décennies d'économie administrée ont vacciné une grande partie de l'opinion contre le dirigisme, et les excès du libéralisme n'ont pas encore eu un impact très important sur l'opinion. C'est pourquoi le poids électoral de la gauche anti-européenne y est souvent moindre qu'en France.

Du fait de leur position aux extrémités de l'éventail politique, les courants anti-européens sont sous-représentés dans les assemblées nationales, ce qui les met hors jeu en cas de ratification parlementaire. Ils ne peuvent conjuguer leurs voix qu'à l'occasion des référendums européens, qui représentent leur seule opportunité de coaliser 35 % à 40 % des voix et de peser d'un poids politique déterminant.

Une forte réduction de ces courants n'est pas à l'ordre du jour, même dans les pays où l'identité nationale a été renforcée par l'adhésion à l'Union européenne, ce qui est précisément le cas de l'Irlande. Déjà en 2005, le référendum néerlandais a montré que la relance du nationalisme jouait contre l'intégration européenne. Au Royaume-Uni, la perspective d'un retour des conservateurs au pouvoir en 2010 laisse craindre une nouvelle poussée d'eurocepti-

cisme, déjà dominant si l'on se réfère aux sondages.

L'opposition conjoncturelle

Dans la partie centrale de l'échiquier électoral, votant pour les deux grands partis de gouvernement, chrétien ou social-démocrate suivant les cas, se situe la majorité des citoyens. Pendant longtemps, ils ont suivi les mots d'ordre de leurs partis et manifesté un *a priori* favorable à la construction européenne. Cet *a priori* subsiste, mais l'abstention des uns et les votes négatifs de quelques autres ont apporté un appoint décisif au « non ». Au-delà des nombreuses raisons de politique intérieure qui incitent une frange importante de l'électorat à ne pas répondre à la question qui leur est posée, il existe un profond malaise vis-à-vis d'une construction dont on souhaite le développement, y compris dans sa dimension politique⁵, mais dont on récuse le mode de fonctionnement.

Tout en faisant la part du manque d'information, tant les mécanismes européens sont insuffisamment décrits dans la presse et les manuels scolaires, la déception du citoyen europhile, qui le serait de moins en moins, pose de nombreux problèmes.

On a dit l'Europe trop éloignée de la vie quotidienne, mais elle l'était bien davantage dans le passé, lors de la construction du marché commun. Depuis la suppression des contrôles aux frontières et surtout l'adoption de l'euro, l'intégration

5. Selon un sondage « Viavoice » publié le 25 juin 2008 par le quotidien *Libération*, les Français sont favorables à une intégration européenne plus poussée, notamment en matière d'environnement (93 %), de politique fiscale et sociale (72 %), d'immigration (62 %) et de défense (78 %).

européenne est une réalité tangible. Elle l'est encore davantage pour certaines catégories de citoyens comme les travailleurs frontaliers, pour qui le principe de non-discrimination a simplifié les conditions d'existence en matière de fiscalité ou de sécurité sociale. Mais beaucoup reste à faire pour en convaincre l'opinion⁶, par exemple pour lui expliquer les avantages d'une banque centrale indépendante, au lieu de la dénigrer comme l'ont fait des candidats à l'élection présidentielle française de 2007.

À ce qui n'a pas été compris dans les mesures déjà adoptées va s'ajouter l'impact de nouvelles contraintes. Quand la Commission européenne définit des quotas pour la pêche, elle affronte l'impopularité en défendant l'intérêt à long terme des producteurs. Mais au lieu d'expliquer leur position, les gouvernements se donnent le beau rôle en contestant les quotas. Dans la lutte pour la défense de l'environnement et contre le changement climatique, l'Europe a été relativement populaire en définissant des objectifs et en les faisant accepter par les États membres. Quand elle passe aux inévitables dispositions pratiques, par exemple en refusant de réduire les taxes sur les carburants ou en augmentant les péages routiers, elle est accusée d'être « technocratique

et sourde aux préoccupations des citoyens⁷ », alors qu'elle ne fait que mettre en application une politique dont la nécessité est largement reconnue. Le mur d'incompréhension n'est donc pas près de disparaître.

Il est à craindre que l'impopularité de l'Union européenne ne s'accroisse encore dans l'avenir. S'il est logique que chaque État membre défende ses intérêts à Bruxelles, il serait important que le débat sur les modalités de mise en œuvre d'une politique ne fasse pas oublier ses nécessités et les avantages qui en résultent à plus ou moins long terme. La coopération entre les différents niveaux de gouvernement est un élément important de leur crédibilité vis-à-vis du citoyen. Entre l'État et les institutions européennes, il en va de même qu'entre celui-ci et ses collectivités territoriales : il est normal qu'il existe des divergences, mais elles ne doivent pas cacher le besoin de faire converger l'action publique.

Enfin, l'opinion publique doit recevoir de manière digestible toutes les informations nécessaires, afin d'être en mesure de juger en connaissance de cause des avantages et des inconvénients de l'intégration européenne. À ce moment seulement, elle pourra être valablement consultée. ■

6. Voir le rapport très complet d'Alain Lamassoure au Président de la République française : *Le Citoyen et l'application du droit communautaire*. Paris : La documentation Française, juin 2008.

7. Éditorial du *Monde* du 9 juillet 2008.